

## Plénière 2 :

**Blandine Merceron** de l'association ALiA 49 :

ALiA 49 (Association Ligérienne d'Addictologie) gère

- un CSAPA départemental
- ambulatoire sur trois sites: Angers, Cholet et Saumur
- avec hébergement: Centre Thérapeutique Résidentiel (CTR) à Beaupréau
- un CAARUD départemental : Angers, Cholet et Saumur

Blandine Merceron, est assistante **de Service** social elle exerce à AliA depuis **2008** et avec sa collègue psychologue Nathalie Gilles elles forment depuis **2018** le binôme **Référent Jeux de Hasard et d'Argent** du Maine et Loire.

Elle illustre la place et le rôle de l'entourage dans le parcours d'accompagnement de patients avec deux vignettes cliniques sur le parcours de X et Z...

**Les histoires de Patient X et Patient Z vont me permettre d'illustrer l'influence de l'entourage dans le soin du patient. Un focus sur la place du Jeu dans le couple et la place du couple dans le Jeu.**

### PATIENT X

Patient X, 30 ans, se présente pour la première fois au CSAPA, avec une injonction de soin de la part de son employeur et de la psychologue de son travail.

Il espère que ce suivi apportera une certaine indulgence dans le traitement de son dossier professionnel qui doit passer prochainement en commission de discipline.

Patient X est ambulancier.

Il m'explique qu'il a volé 50 euros dans le sac à main d'une patiente inconsciente dans l'ambulance où il travaillait. La patiente s'est par la suite plainte au responsable de la structure.

Patient X s'est dénoncé aussitôt et à rembourser la somme.

Patient X sera dans l'incapacité d'expliquer son geste : un moment qu'il décrit comme une dissociation du corps et de la raison. Il n'est plus lui-même. Ce vol est arrivé dans une période où il jouait beaucoup aux paris sportifs.

Patient X demande alors à rencontrer la victime pour s'excuser. Ce qui lui sera refusé. Ce refus signifiera pour lui une impossibilité à être pardonné de ce geste. Impossibilité d'être entendu ou compris.

Patient X fait alors le choix d'écrire un courrier à son employeur à destination de la victime. Cet écrit lui permettra une reconnaissance de sa culpabilité. Une manière d'être entendu dans son mal-être. Il ne saura pas si le courrier a été transmis. Mais peu lui importe il a pu adresser son message à un interlocuteur même symbolique.

Par l'acte du vol Patient X prend conscience de la dangerosité du jeu. Ce n'est pas tant l'acte mais l'expérience de dissociation corps-esprit qui lui fait peur. Patient X ne jouera pas l'argent volé.

Il ne sait pas ce qu'il aurait fait de cet argent si la patiente n'avait pas porté plainte. Se serait-il tu ? Aurait-il recommencé à voler d'autres personnes?

La plainte vient poser un arrêt sur image dans la vie de cet homme.



Patient X est père de 3 enfants de 5 ans, 3 ans et 2 mois. Il est pacsé avec sa conjointe depuis plusieurs années. Le couple est en accession à la propriété d'une maison neuve.

Patient X nous dit être en difficulté avec les Paris Sportifs depuis 18 mois. Il joue jusqu'à 4 fois par jour. Et est capable de miser de grosses sommes : 4 000 euros qu'il découpe en 40 tickets de 100 euros dans 4 points de vente différents.

Patient X prend très peu de risque il joue sur des matches qu'il connaît et qu'il a étudié avec des petites côtes.

Il gagne beaucoup de petites sommes qui au final lui permettent d'augmenter son pécule. Avec l'argent gagné il investit toujours pour la vie de famille : loisirs ou aménagement de la maison.

Patient X décrira que sa première accroche au jeu sera son envie d'accéder à un frigo américain à 2 000 euros. Le couple avait alors fait le choix de reporter ce projet par manque de finance. Il a décidé de jouer, il a gagné et il est revenu en vainqueur avec le frigo auprès d'une conjointe émerveillée. Il parle encore de ce moment comme un plaisir intense et présent. Il était fier de lui.

Patient X déclare ne pas avoir de dette, ni n'avoir jamais touché à l'argent placé par le couple. Il calcule pouvoir utiliser 200 euros par mois de son salaire pour le jeu sans impacte familial.

Sa conjointe semble toujours avoir été au courant du jeu de Monsieur. Elle lui fait confiance. Elle lui signifie cependant ses changements de comportements, son impatience, ses troubles du sommeil.

Cependant au moment de la mise à pied du Patient X qui va durer 6 mois. Le couple se retrouve face à face. Patient X se sent obligé de parler du jeu et de son accompagnement à ALIA. Sa conjointe alors en congé maternité soutiendra Patient X jusqu'au bout.

Elle recherche avec lui des solutions pour mettre le jeu à distance. Elle l'aide à mettre des mots auprès de la famille et des amis. Le vol et la mise à pieds sont parlés sans jugement auprès de leur entourage. « Je n'ai jamais ressenti ni entendu de parole négative par rapport à ce qui m'arrive, j'ai eu beaucoup d'appel de mes collègues et de mes amis ».

Sa conjointe laissera beaucoup de place à la maison pour permettre à Patient X d'être occupé et d'être présent auprès des enfants. Quand l'employeur prendra la décision de le licencier, Patient X ne s'écroule pas. Il avait envisagé cette solution avec sa conjointe, ses lettres de motivations sont prêtes et il sera embauché quelques semaines plus tard dans une autre entreprise.

« J'ai toujours été soutenu et entendu de la part de ma compagne. Le fait qu'elle ne mette pas de tabou sur cette situation m'a permis de sortir du silence et de la honte à jouer seul ». « Elle m'avait pourtant demandé à plusieurs reprises de diminuer le jeu. Mais comme je ne perds pas, je n'avais alors aucune raison d'arrêter ».

L'expérience du vol et les conséquences de celui-ci permettent au Patient X d'expérimenter la perte. Perte d'activité, perte de place dans la société. L'attente et le vide signeront l'arrêt complet de ses pratiques de jeu.

La prise en charge du Patient X s'arrêtera au moment où il changera d'employeur.



## PATIENT Z

Patient Z, 57 ans, est orienté au CSAPA par l'Assistante de Service Social de son secteur dans un contexte de dettes et de conflits de couple.

Patient Z est responsable d'une chaîne de production en usine. Il est marié depuis 1983 avec sa femme, saisonnière agricole. Ils ont 2 enfants de 29 et 25 ans qui sont partis du domicile familial depuis plusieurs années. Le couple loue la même maison HLM depuis 1985.

Monsieur rencontre sa femme alors qu'ils avaient tous les deux 17 ans. « Tout me plaisait chez elle, elle était joyeuse ». Il décrit cependant que la jalousie excessive de celle-ci les coupent rapidement des relations extérieures.

Les premières années le couple passe tous les week-end avec le frère de Madame, Monsieur B et sa femme.

« Je connaissais déjà le PMU, j'y allais tous les week-end avec mon père et mes frères sans avoir le droit de jouer car j'étais mineur. A 18 ans, je peux faire mes propres paris. J'y allais tous les dimanches avec Monsieur B on partageait un apéro-jeu avant le repas de famille».

Patient Z a pu gagner plusieurs sommes d'argent importantes. A chaque fois il décrit le même rituel : quand il gagne il va chercher sa femme et l'amène avec lui à Angers pour toucher la somme. Tous les gains sont versés sur le compte de sa femme.

Monsieur Z m'explique alors qu'ils ont un compte joint sur lequel est versé son salaire et sont prélevées les charges. Madame à la demande de Patient Z a un compte personnel ou elle perçoit ses faibles revenus et paye le quotidien de la maison.

Chaque gain est une fête et un souvenir positif de la vie du couple.

Monsieur offre le restaurant à Madame, il invite Monsieur B et sa femme à de bons repas (gigo et bonne bouteille de rouge), il permet à sa femme de s'acheter de beaux vêtements, du parfum. « Le week-end on part toujours à Angers ou Tours, pendant que ma femme fait les boutiques, moi je gratte et quand je gagne, je lui donne l'argent pour qu'elle s'achète quelques choses ».

En 1995 Monsieur B décède d'une cirrhose. Cela fait plusieurs mois que les 2 couples ne se parlent plus à la demande de sa femme. Elle trouve que son frère a une mauvaise influence sur son mari, pour les consommations d'alcool et les jeux. Elle n'aura pas eu l'occasion de se réconcilier avec lui. Monsieur Z nous dira que sa femme est dépressive depuis cette période.

En 2003, Patient Z gagne 10 000 euros sur un Keno, il a alors les 10 chiffres gagnants. Le couple change de voiture. Achète de l'électroménager à crédit. Le jeu flambe pour rembourser les mensualités. Un an après ils souscrivent à un dossier de surendettement pour faire face à leurs remboursements.

« 2014 : Tout allait bien, le dossier était fini » nous dira Patient Z. Mais dès 2015 : le couple refait un crédit pour changer de voiture, + 2 crédits à la consommation, il paye le mariage de leur fille et prête de l'argent à leur fils. Ils se retrouvent de nouveau endettés.

Les relations de couple s'abîment alors, la violence verbale s'installent entre eux.

Quand Patient Z arrive en consultation il déclare des dettes de 30 000 euros dont 12 000 de loyer. Sa femme est partie du domicile il n'a plus de nouvelle depuis 3 jours. Il n'a pas pensé à appeler l'hôpital ou la gendarmerie.



Sa femme est partie suite à une dispute. Elle a découvert une convocation pour une assignation à Résiliation de bail devant le Tribunal d'Instance. Elle comprend à ce moment que Monsieur lui a menti, il n'a pas payé les factures, ni respecté le nouveau plan de surendettement qui avait été signé par le couple au printemps 2019. L'enjeu devient la perte de la maison.

Monsieur se présente alors au CSAPA avec des demandes urgentes, il faut absolument l'aider à rétablir sa situation financière. Il est persuadé qu'avec de l'argent tout s'arrangera.

Patient Z continue de jouer « je souhaite solder mes dettes par le jeu. Je suis jaloux de ceux qui gagne, je vais bien y arriver » et pourtant il ajoute « j'ai les mains percées dès que je gagne je rejoue ». Monsieur nous explique que sans la présence de sa femme il ne peut s'arrêter, il a besoin d'elle pour réguler les mises et stopper le jeu.

Seulement sa femme ne reviendra pas. Elle ne lui donnera aucune nouvelle si ce n'est celle d'une demande de divorce envoyée par un avocat de Vendée.

Patient Z a alors le sentiment de devenir fou, il ne dort plus, perd du poids, son caractère impulsif se fait ressentir au travail. Il acceptera une hospitalisation d'une semaine pendant ses congés de Noël pour se mettre à l'abri. Un traitement anxiolytique et antidépresseur et un suivi très étroit entre le CSAPA, le CMP et la MDS se met en place pour le protéger d'un passage à l'acte qu'il verbalise.

Dans un souci de réparation et dans l'espoir de retrouver sa femme, il se lance dans un ensemble de démarches administratives et financières positives : présence au Tribunal, paiement des factures, donne sa carte bancaire à ses parents, arrêt total du jeu, suivi psychologique et social hebdomadaire. Aucune mesure d'expulsion ne sera prononcée.

Nous observons que le départ de sa femme oblige Monsieur à redevenir autonome et responsable. Les prises de risque financières n'avaient pas jusqu'à lors eu d'impact symbolique pour Patient Z. Elles lui avaient apporté de la contrainte mais surtout beaucoup de plaisir. Plaisir partagé avec Madame. Le couple s'est depuis leur rencontre construit avec le jeu, plaisirs familiaux et retrouvailles du week-end.

La perte est alors apparue au moment de la disparition de sa femme et du refus de ses 2 enfants de le voir et de lui parler. Perte de place au sein de famille et du couple accentué par l'indifférence ressentie du au refus d'être entendu.

### **Conclusion :**

Dans les situations du Patient X et du Patient Z le fait de se sentir entendu vient marquer la reconnaissance de la pathologie addictive.

L'un comme l'autre viendront signifier que la prise en charge par des professionnels du soin les aidera à mieux parler de leurs difficultés à leur entourage.

Le regard et le jugement de l'autre et notamment du conjoint sera salvateur ou non au moment de la perte symbolique. Perte qui dans les 2 situations ne sera pas financière. Perte de travail pour Patient X et Perte du couple pour Patient Z.

Chacun d'eux parlera de l'isolement du jeu. De la solitude et de la culpabilité. L'acceptation de la maladie, l'aide et le cadre apporté par le conjoint seront des facteurs non négligeables dans le rétablissement de la personne et la durée des soins.

